

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 615 Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des Brigades Internationales 8 avenue Mathurin Moreau (19e) .

Madame Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des Brigades Internationales 8 avenue Mathurin Moreau à Paris 19e;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des Brigades Internationales 8 avenue Mathurin Moreau à Paris 19e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : Ici, des milliers de volontaires français et étrangers sont passés de 1936 à 1938 pour s'enrôler dans les Brigades Internationales afin d'aider la République espagnole victime du coup d'Etat du Général Franco soutenu par Hitler et Mussolini.

Ils furent environ 35 000 volontaires de 53 nationalités à combattre courageusement pour la liberté et la démocratie aux côtés du peuple espagnol, dont près de 10 000 Français. Ce fut le premier acte de résistance internationale contre le fascisme.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 5 909 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2011, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 11V00149 DAC.